



AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée que lors de la séance ordinaire du conseil municipal, qui se tiendra le 11 juillet 2022 à 19h30 au 601, chemin de la Gare à Ivry-sur-le-Lac, le Conseil devra statuer sur les demandes de dérogation mineures suivantes :

1. DM -2022-053

Adresse: 235, chemin Lacasse
Matricule 3903-31-9999

Objet :

Autoriser une marge latérale de 3.5 mètres, plutôt que les 5 mètres prescrits à la grille des usages et des normes V-1 119 du règlement de zonage no. 2013-060.

2. DM-2022-068 :

Adresse : chemin Fyon
Matricule 3502-69-9912

Objet :

Autoriser une hauteur de toit de 5,5 mètres pour un garage annexé, plutôt qu'un maximum de 4,5 mètres prescrits à l'article 111 du règlement de zonage no. 2013-060.

Toute personne pourra, par écrit, transmettre toute observation ou tout commentaire concernant cette demande au plus tard le 11 juillet 2022 à 16h30 à directiongenerale@ivry-sur-le-lac.qc.ca Il est important d'inscrire dans l'objet que le message est destiné au conseil et y inscrire le numéro de la dérogation mineure suivante : **DM-2022-053** ou **DM-2022-068**.

Donné à Ivry-sur-le-Lac, le 23 juin 2022

Marie-France Matteau
Directrice générale
et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé, sur le site internet de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac, ce 23^e jour du mois de juin deux mille vingt-deux.

Marie-France Matteau
Directrice générale
et greffière-trésorière